

François ALFONSI  
Indemnité de frais généraux

DEPENSES 2019	
CATEGORIES	MONTANT
DELEGATION EUROPE ECOLOGIE	1 500,00 €
DEPLACEMENTS (HOTELS, RESTAURANTS, PARKING, TAXI)	2 766,49 €
EVENEMENTS	11 300,50 €
FOURNITURE DE BUREAU	862,54 €
FRAIS BANCAIRES	135,00 €
FRAIS DE TELEPHONE ET INTERNET	1 099,32 €
FRAIS POSTAUX	0,00 €
INFORMATIQUE (MATERIEL, LOGICIELS...)	64,98 €
PERMANENCE (LOYER, TRAVAUX, EQUIPEMENTS)	5 644,40 €
PERMANENCE (EAU & ELECTRICITE)	1 529,63 €
PRESSE & LIBRAIRIE	502,58 €
DIVERS	1 041,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 446,66 €</b>
ENTREES 2019	
VERSEMENTS PARLEMENT	31 591,00 €
SOLDE	
EXERCICE 2019	5 144,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 144,34 €</b>

Chaque député européen reçoit chaque mois une indemnité de frais généraux. Celle-ci vise à couvrir les frais encourus dans l'État membre, comme les frais de gestion du bureau du député, les frais de téléphone et postaux et l'achat, l'utilisation et la maintenance d'équipements informatiques et téléphoniques.

Dans mon cas, l'indemnité de frais généraux sert notamment à financer ma permanence à Ajaccio, l'abonnement téléphonique de la permanence, l'achat d'ordinateurs pour mes assistants, etc. Une partie de cette enveloppe est partagée avec les autres députés Europe Écologie.

Comme le prévoit le règlement du Parlement européen, je reçois cette indemnité sur un compte séparé et reverserai l'ensemble des montants non-utilisés à la fin de mon mandat.

Dans un souci de transparence, je publie chaque année un résumé des dépenses que j'ai effectué grâce à l'indemnité de frais généraux.